

A chaque étape de votre projet,
nos services vous renseignent
et vous accompagnent.

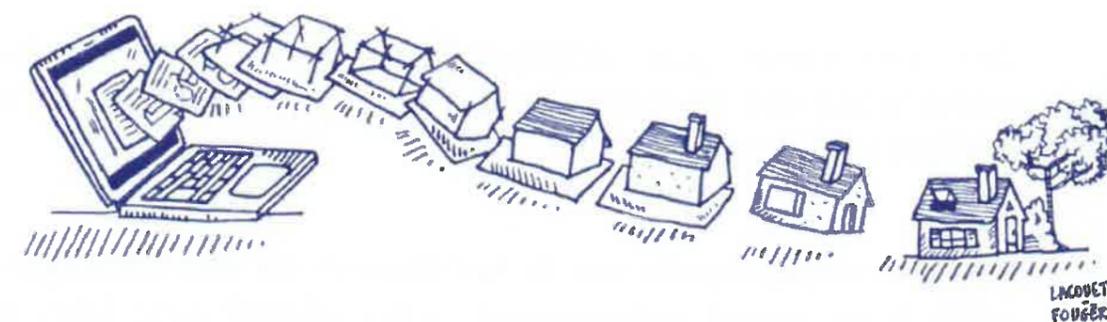
VOS DÉMARCHES D'URBANISME EN LIGNE SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLO HÉRAULT MÉDITERRANÉE

GUIDE

*Depuis le 1^{er} janvier 2022, nous sommes
prêts à recevoir vos demandes de permis
de construire, déclaration préalable
et certificats d'urbanisme en ligne,
gratuitement, de manière plus simple
et plus rapide.*

Laissez-vous guider !

PRATIQUE



Contacts :

Site ADS Sud, pôle instructeur pour les communes d'Agde, Bessan,
Castelnau-de-Guers, Florensac, Pinet, Pomérols, Portiragnes et Vias

→ Ads-sud@agglohm.net : 04 67 94 64 84

Site ADS Nord pôle instructeur pour les communes d'Adissan, d'Aumes,
Caux, Lézignan-la-Cèbe, Montagnac, Nézigian-l'Évêque, Nizas, Pézenas,
Saint-Pons-de-Mauchiens, Saint-Thibéry, Tourbes

→ Ads-nord@agglohm.net : 04 67 30 96 34

“ J’ai un projet de travaux...

Certificat d’urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d’aménager, toutes ces demandes doivent faire l’objet d’une autorisation préalable délivrée par la commune avant d’entreprendre les travaux.

Pour réaliser vos démarches d’urbanisme, la commune met à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible.

Le dépôt en ligne, c’est...

 Un service accessible à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.

 Un gain de temps et d’argent : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d’envoyer vos demandes en courrier recommandé.

 Une démarche plus écologique, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d’être imprimés en de multiples exemplaires.

 Plus de transparence sur le traitement de vos demandes, grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l’instruction, et des échanges facilités jusqu’à la décision de l’administration.

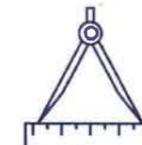
Comment faire ?

JE PRÉPARE MON DOSSIER

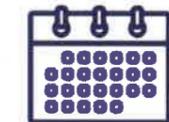
Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, préparez votre demande en vous rapprochant de nos services, qui seront à même de vous guider à chaque étape, notamment pour :



Choisir le formulaire CERFA adapté à vos travaux



Éditer l’ensemble des pièces nécessaires à son instruction



Anticiper votre calendrier de réalisation

JE LE DÉPOSE EN LIGNE

- - Soit je vais directement sur le Guichet Numérique des Autorisations d’Urbanisme de l’Agglo Hérault Méditerranée <https://gnau.cahm.net>
- - Soit je vais sur le site internet de ma commune et je clique sur le lien vers le GNAU
- Je crée un compte ou j’ai la possibilité de me connecter avec mes identifiants France Connect
- - J’accède aux formulaires en ligne
- - Je remplis ma demande et je joins les pièces annexes
- - Je télétransmets mon dossier de demande d’Autorisation d’Urbanisme depuis le Guichet Numérique des Autorisations d’Urbanisme



Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n’est pas une obligation pour vous. Nos services continuent de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.